

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD19

présenté par

Mme Riotton, Mme Lenne, Mme Mauborgne, Mme Bureau-Bonnard, M. Fugit, M. Roseren,
Mme Lardet, M. Perea, M. Perrot, M. Morenas, Mme Roques-Etienne, Mme Hammerer et
Mme Cattelot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:

Le deuxième alinéa de l'article L. 427-6 du code de l'environnement est complété par les mots : « ,
notamment les réserves naturelles; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de permettre aux représentants de l'État d'autoriser les éventuels
tirs de défense contre les populations de loups menaçant les élevages aux abords des réserves
naturelles.